

Évolution différente de deux traits de contact interdialectal en français louisianais : les cas de *quoi* et *j'avons*

Kevin J. Rottet

Volume 37, numéro 2, 2006

Les variétés de français en Amérique du Nord. Évolution, innovation et description

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015845ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015845ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de l'Université de Moncton

ISSN

0316-6368 (imprimé)

1712-2139 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rottet, K. J. (2006). Évolution différente de deux traits de contact interdialectal en français louisianais : les cas de *quoi* et *j'avons*. *Revue de l'Université de Moncton*, 37(2), 173–192. <https://doi.org/10.7202/015845ar>

Résumé de l'article

Le français louisianais contemporain est une koiné, fruit d'un contact interdialectal prolongé au cours des 18^e et 19^e siècles. Dans cet article, nous nous proposons d'examiner deux variables illustrant des parcours différents : les interrogatifs *qui* et *quoi* avec référence [-humain], et le type J'AVONS (p. ex. *j'avons, je parlons*). Les interrogatifs *qui* et *quoi* sont encore largement attestés en Louisiane, bien que dans des régions différentes. Nous reprendrons l'hypothèse de Byers (1988), qui a attribué *quoi* aux Acadiens et *qui* aux Créoles du 18^e siècle. Le type J'AVONS, inconnu aujourd'hui, est attesté dans une douzaine de textes de la fin du 19^e et du début du 20^e siècles, habituellement avec une interprétation au singulier. Nous proposons d'interpréter ce fait comme une réanalyse de J'AVONS, précipitée par le contact dialectal. Le type J'AVONS finira par disparaître complètement, contribuant à la situation de nivellement des paradigmes qui caractérise la plupart des parlers louisianais d'aujourd'hui.

Évolution différente de deux traits de contact interdialectal en français louisianais : les cas de *quoi* et *j'avons*

Kevin J. Rottet
Indiana University

Le français louisianais contemporain est une koinè, fruit d'un contact interdialectal prolongé au cours des 18^e et 19^e siècles. Dans cet article, nous nous proposons d'examiner deux variables illustrant des parcours différents : les interrogatifs *qui* et *quoi* avec référence [–humain], et le type J'AVONS (p. ex. *j'avons, je parlons*). Les interrogatifs *qui* et *quoi* sont encore largement attestés en Louisiane, bien que dans des régions différentes. Nous reprendrons l'hypothèse de Byers (1988), qui a attribué *quoi* aux Acadiens et *qui* aux Créoles du 18^e siècle. Le type J'AVONS, inconnu aujourd'hui, est attesté dans une douzaine de textes de la fin du 19^e et du début du 20^e siècles, habituellement avec une interprétation au singulier. Nous proposons d'interpréter ce fait comme une réanalyse de J'AVONS, précipitée par le contact dialectal. Le type J'AVONS finira par disparaître complètement, contribuant à la situation de nivellement des paradigmes qui caractérise la plupart des parlers louisianais d'aujourd'hui.

Contemporary Louisiana French is a koinè, the product of contact between several 18th- and 19th-century varieties of French. We will explore two variables with different outcomes in the context of dialect contact: *qui* vs. *quoi* 'what', and the J'AVONS pattern (e.g. *j'avons, je parlons*). The interrogatives *qui* and *quoi* are both still widely attested in Louisiana French, though in different locales. We explore Byers' (1988) hypothesis that their distribution can be attributed to settlement patterns of Acadians (*quoi*) and 18th-century Creoles (*qui*). The J'AVONS pattern, though totally unattested today, is found in a dozen late 19th- and early 20th-century sources. Strikingly, though, most of these Louisiana attestations are not 1pl. but 1sg. We argue that this can be understood as a reanalysis of J'AVONS, precipitated by contact with non-J'AVONS dialects, prior to elimination of the form altogether, and contributing to the largely leveled verb paradigm one finds in Louisiana French today.

Adresse pour correspondance : Department of French and Italian, Indiana University, Ballantine 642, 1020 E. Kirkwood Ave., Bloomington, IN 47405 USA.
Courriel : krottet@indiana.edu.

Introduction

La Louisiane représente, on le sait, un lieu de contact entre plusieurs variétés de français, dont celle dite « coloniale » des premiers colons (les « Créoles ») venus en Louisiane pendant la première moitié du 18^e siècle, et celle des Acadiens arrivés dans la région plus tard dans le courant du même siècle. D'autres francophones se sont installés en Louisiane au cours du 19^e siècle, notamment des Saint-Dominguais fuyant l'insurrection des esclaves, et des Français qui voulaient échapper aux réalités politiques changeantes dans leur pays (bonapartistes déçus et autres).

Il est évident que tous ces groupes francophones ne pouvaient guère parler de manière identique. Cependant, à regarder le *patchwork* linguistique des variétés locales actuellement attestées en Louisiane, on est loin de pouvoir cerner des variétés bien distinctes qui seraient les descendantes directes de telle ou telle variété d'origine :

Louisiana French (LaF), traditionally divided into three groups (Colonial, Acadian, and Negro), seems to show today a pattern of fundamental unity, although with multiple variation in detail. It is impossible to trace, in the present state of LaF, a clear boundary between dialects which once were 'Acadian' and those which were 'Colonial French', and even the Creole dialect (i.e., 'Negro French') is less distinct than formerly. (Hull, 1968, p. 260)

Ce que l'on trouve actuellement, en plus du créole louisianais (CL) qui reste distinct sur le plan morphosyntaxique, est une espèce de koinè¹ française, appelé « cadien » ou « français louisianais », dans laquelle subsistent encore çà et là des différences régionales ayant résisté au nivellement (ainsi que des différences produites plus récemment dans les diverses régions)².

Dans le gombo linguistique qu'est le français cadien actuel, il n'est pas toujours facile d'identifier l'origine d'un trait dialectal donné. Le français parlé des Créoles blancs du 18^e siècle représente l'inconnue la plus importante³ ; leurs descendants au 19^e siècle parlaient un français fortement influencé par le langage des « Français étrangers » venus directement de France au cours de ce siècle, et par les séjours de nombreux jeunes Créoles envoyés en France pour leur scolarisation. Au 19^e siècle, le « français colonial » du 18^e siècle aurait donc cédé la place à un « français de plantation », plus proche du standard (Picone et Valdman, 2005), ce qui n'aide pas à connaître le français colonial des débuts de la colonie. Par contre, les variétés acadiennes des provinces de l'Atlantique sont de mieux en mieux documentées, du moins dans leurs incarnations modernes. Certains traits caractérisent la plupart des variétés acadiennes traditionnelles que l'on peut donc attribuer, de manière raisonnable, au fonds acadien commun. Mentionnons, entre autres :

- les passés simples en *-[i/ir]*, p. ex. *il allit* ‘il alla, il est allé’, *ils allirent* ‘ils allèrent, ils sont allés’ (Gesner, 1979; Ryan, 1982);
- la survivance de l’imparfait du subjonctif dont les formes sont identiques au passé simple en *-[i/ir]* (Gesner, 1979; Ryan, 1982);
- l’ouïsme, p. ex. *homme* [um], *rôti* [ruti] (Flikeid, 1988, p. 87);
- la désinence *-ONT* à la troisième personne du pluriel, p. ex. *ils mangeont, ils dansont* (Péronnet, 1989, p. 145–152; Ryan, 1989; Beaulieu et Cichocki, 2005);
- le pronom *JE* utilisé en combinaison avec la désinence verbale *-ONS* pour exprimer la première personne du pluriel, p. ex. *je mangeons, je dansons* (Flikeid et Péronnet, 1989; Ryan, 1989; King, Martineau et Mougeon 2004);
- l’interrogation par *QUOI*, p. ex. *quoi ce quel/quoi c’est que* etc. (Geddes, 1908, p. 127; Massignon, 1947; King, 1991).

Or, si le passé simple et l’imparfait du subjonctif ont été utilisés en Louisiane par les descendants des Acadiens, ces formes verbales semblent avoir disparu sans laisser de traces; à peine peut-on en trouver quelques rares attestations dans certaines chansons folkloriques. D’autres traits ont survécu en région; c’est le cas notamment de la désinence *-ONT* à la troisième personne du pluriel et de l’interrogation en *QUOI*. Et si la combinaison *JE + -ONS* est complètement absente des données actuelles sur le français louisianais, cet acadianisme est pourtant attesté dans les textes anciens provenant de Louisiane.

Dans l’optique du contact dialectal évoqué par Hull et d’autres chercheurs, nous nous proposons donc ici d’étudier l’évolution de deux acadianismes grammaticaux en français louisianais: l’interrogatif *QUOI*, et la combinaison *JE + -ONS* que nous désignerons comme le « type *J’AVONS* ». Sera considérée comme une occurrence du type *J’AVONS* toute occurrence du pronom *je* accompagné d’un verbe fléchi avec une désinence de la première personne du pluriel, quel que soit le verbe ou le temps verbal en question, p. ex. *je sons/je sommes, je dansons, j’ons, j’avions, je parlerons*.

L’interrogatif *QUOI*⁴

Dans les variétés acadiennes, le pronom interrogatif inanimé ou *[-humain]* prend les formes *quoi, quoi ce qui, quoi ce que*, p. ex. [kwas kə se] ‘Qu’est-ce que c’est?’, [kwas ki vuz amy:z] ‘Qu’est-ce qui vous amuse?’ [də kwas tʃi parl] ‘De quoi est-ce qu’il parle?’ (Geddes, 1908, p. 127). L’interrogatif *quoi* peut subir des altérations de forme où la semi-voyelle labiale se perd: [kəs ty vwa:] ‘Qu’est-ce que tu vois?’ (Massignon, 1947, p. 50)⁵. Une variante en *c’est quel/c’est qui* est attestée aussi:

(1) Je peux pas ouère quoi c'est qu'ils avont contre les sapins. (Maillet, 1975, p. 23)

Les descriptions des variétés acadiennes traditionnelles présentent des formes en [kwa] ou en [kɔ] plus ou moins à l'unanimité. L'usage de *qu'est-ce que*, etc., attesté à l'époque actuelle, peut sans doute être attribué à une influence externe et relativement récente.

En Louisiane, si l'interrogatif inanimé prend bien la forme QUOI dans certaines régions (p. ex. *quoi ce quil/quoi c'est qui, quoi ce quel/quoi c'est que*, etc.), cette forme est concurrencée par des interrogatifs en QUI (p. ex. *qui ce quil/qui c'est qui, qui ce quel/qui c'est que*, etc.) dans d'autres régions. Les citations suivantes en présentent quelques exemples dans leurs diverses fonctions :

(2) *La fonction sujet :*

- a. Je sais pas *quoi-ce qui* va nous arriver. (K041, 1933, homme, Assomption, 15 juin 2000)⁶
- b. *Qui-ce qui* va m'arriver demain ? (K034, 1947, homme, Lafourche, 12 octobre 1993)

(3) *La fonction complément d'objet direct :*

- a. *Quoi* tu veux je te fais cuire ? (Conwell et Juilland 1963, p. 151)
- b. *Qui* vous-autres aurait fait si j'avais pas de licence ? (K026, 1930, homme, Lafourche, 8 juin 2000)

(4) *La fonction objet d'une préposition :*

- a. Sur *quoi*, je mets ça ? (Conwell et Juilland 1963, p. 151)
- b. Je sais pas dans *qui* ça mettait ça avant. (K075, 1926, homme, Terrebonne, 10 novembre 1993)

(5) *Les particules ou exclamations interrogatives :*

- a. *Quoi !* Les Marais-Bouleurs l'ont quoi ? (Ancelet et Guidry, 1981, p. 294)
- b. *Qui*, tu rôdailles toute la journée icitte ? (K011, 1945, femme, Terrebonne, 7 juin 1994)

La distribution de ces diverses formes suivant leur fonction grammaticale est résumée dans le Tableau 1.

La présence importante du QUI inanimé en Louisiane ne semble pas s'expliquer à première vue par l'immigration acadienne dans l'état, cette forme étant totalement inconnue en acadien, au moins pour la période post-Déportation pour laquelle nous disposons de la documentation⁷. Il est donc légitime de chercher les origines de l'interrogation en QUI ailleurs que parmi les Acadiens, et c'est le parler variable et non standard des Créoles du 18^e siècle, plutôt que celui de leurs descendants du 19^e ou d'autres immigrants du même siècle, qui s'impose.

Dans sa thèse doctorale, Byers (1988) a formulé l'hypothèse provisoire selon laquelle les interrogatifs en QUOI auraient survécu dans les régions de forte

Tableau 1 : QUOI et QUI en français louisianais

Fonction	Dialectes en QUOI	Dialectes en QUI
Sujet		
Qu'est-ce qui te gêne ?	quoi-ce qui quoi c'est qui quoi qui	qui-ce qui qui c'est qui
Complément du sujet		
Qu'est-ce qu'un 'croque-mitaine' ?	quoi-ce que quoi c'est (que) quoi-ce que c'est (que)	qui-ce que qui c'est (que) qui-ce que c'est (que)
Complément d'objet direct		
Qu'est-ce que tu fais ?	quoi quoi-ce (que) quoi c'est (que) quoi que	qui qui-ce (que) qui c'est (que)
Objet d'une préposition		
À quoi penses-tu ?	quoi quoi-ce (que) quoi c'est que	qui qui-ce (que) qui c'est que
Particule interrogative		
Il est marié, ou quoi ?	quoi	qui
Objet d'un infinitif		
Je ne sais pas quoi faire.	quoi	qui

concentration acadienne, tandis que les formes en QUI reflèteraient historiquement un peuplement créole, c'est-à-dire pré-acadien, des débuts du 18^e siècle. Rottet (2004) examine l'hypothèse de Byers en confrontant des données sur le peuplement des diverses régions (p. ex. Brasseaux, 1987, 1992, 1998) avec des données descriptives sur les français locaux (Conwell et Juilland, 1963 ; Guilbeau, 1950, etc.). Il s'avère que dans certaines régions la compétition QUI ~ QUOI existe encore localement, comme c'est le cas dans les paroisses de Saint-Landry et de Saint-Martin. Dans d'autres régions une des variantes l'a emporté localement : dans les paroisses d'Évangéline et d'Avoyelles au nord de l'Acadiana, et dans les paroisses de Terrebonne et de Lafourche au sud-est, les interrogatifs en QUI prédominent, alors que dans les paroisses d'Acadie, d'Assomption, de Lafayette et de Vermillon au sud-ouest et au centre de l'Acadiana, c'est QUOI qui s'est imposé. Ces distributions suivent de plus ou moins près ce que nous savons de la concentration relative des Créoles et des Acadiens dans ces diverses paroisses⁸.

Une autre preuve qui va dans le même sens provient du créole louisianais (Rottet, 2006). Plusieurs spécialistes du CL y voient une variété endogène

(Klingler, 2003 ; Picone et Valdman, 2005, p. 145), développée par les esclaves africains dans les plantations louisianaises pendant la première moitié du 18^e siècle, c'est-à-dire avant l'arrivée des Acadiens en Louisiane. Ce serait donc le « français colonial » qui aurait servi de modèle linguistique aux esclaves louisianais (Valdman, 2002). Sans nier l'influence de contacts ultérieurs avec le cadien et le français de plantation, il n'est pas déraisonnable de penser que le CL reflète certains traits du français colonial qui l'aurait engendré. Or, le CL représente un cas de créolisation beaucoup moins extrême que la plupart des créoles à base lexicale française. Par exemple, le système des interrogatifs en créole haïtien fait preuve d'une restructuration totale du système français et suit le modèle bimorphémique bien connu dans les langues créoles : *ki moun* 'qui', *ki bagay* 'quoi', *ki jan* 'comment', etc. Ce n'est pas le cas des interrogatifs en CL qui, eux, ont des sources évidentes dans le français populaire ou dialectal : *ou*, *eou*, *aou* 'où', *ekan* 'quand', *kofèr* 'pourquoi' (cf. *quoi faire*), etc.

Le CL fournit donc très peu de preuves de l'existence de QUOI interrogatif dans le français auquel les esclaves étaient exposés ; les interrogatifs en CL nous obligent à reconstruire un système d'interrogatifs en QUI. Prenons le cas du pronom interrogatif sujet *ça qui*, qui est utilisé pour les référents animés aussi bien qu'inanimés, comme dans l'exemple (6).

- (6) a. *Ça qui tchué li ?* (Wogan, 1931, p. 8)
 'Qu'est-ce qui l'a tué ?'
 b. *Sa k'ale monje le chat ?* (Neumann, 1985, p. 412)
 'Qui est-ce qui va manger le chat ?'

Il est clair que cette forme moderne est liée à la forme *qui ça qui*, attestée dans les textes anciens (7).

- (7) a. *Qui ça qui senti si bon dans chaudière la, Compair Lapin ?* (Fortier, 1972)
 'Qu'est-ce qui sent si bon dans cette chaudière, Compère Lapin ?'
 b. *Li mandé so fame ki ça ki mangé so pichetache.* (Fortier, 1887)
 'Il a demandé à sa femme qui avait mangé ses cacahuètes.'

Cette forme est analysable comme le *qui* interrogatif [+/-animé] plus *ça qui*, variante de *ce qui*. En position finale aussi, le CL se sert de *qui* et non pas de *quoi* (8).

- (8) *Ye te met le zonyon la epi ki ?* (Neumann, 1985, p. 394)
 'Ils mettaient des oignons et quoi d'autre ?'

La seule forme réflexe de *quoi* en CL se trouve dans la forme figée *kofèr* (< *quoi faire*) 'pourquoi', forme utilisée également en français cadien, même dans les paroisses qui usent du QUI interrogatif ailleurs.

La variation QUI ~ QUOI, encore très vivante en Louisiane, apparaît donc aujourd'hui comme un régionalisme qui reflèterait encore partiellement l'installation différentielle des Créoles et des Acadiens dans les différentes régions de Louisiane. Dans l'optique du contact interdialectal, ce serait une variable où le conflit entre les deux variantes principales s'est résolu localement, de manière différente d'un lieu à l'autre. Il en va tout autrement de la deuxième variable, celle du type J'AVONS, qui fera l'objet de la prochaine section.

Le « type J'AVONS »⁹

L'expression de la première personne du pluriel dans les variétés acadiennes

En parlant des dialectes acadiens traditionnels des provinces de l'Atlantique, Massignon (1947, p. 48) écrit : « Rien n'est plus caractéristique que l'usage du *je* à la première personne du pluriel : *j'allions, j'venons, j'avions* . . . ce qui tient lieu à la fois de *nous allions*, et de *on allait* ; de *nous venons* et de *on vient*, etc. ». Flikeid (1994, p. 290) acquiesce et considère cet usage comme « une des caractéristiques les plus répandues dans les variétés acadiennes et manifestement à rattacher au fonds commun ».

Le phénomène est illustré dans l'exemple (9) pour l'acadien néo-écossais

- (9) Quoi c'est que *j'allons* faire ? *J'allons-t-i'* continuer tous les trois dans le même chemin ou si *j'allons* nous séparer ? (Chiasson, 1994)

Ce trait si typique est, cependant, moribond ou même absent dans certaines communautés acadiennes, par exemple au Nouveau-Brunswick où Péronnet (1989, p. 155) note qu'un seul de ses locuteurs utilisait cette forme, et dans certains parler le type J'AVONS n'est plus guère attesté. Déjà en 1890, lors des enquêtes linguistiques menées par Geddes à Carleton, communauté acadienne de la côte nord de la Baie-des-Chaleurs au Québec, le type J'AVONS avait presque entièrement disparu (Geddes, 1908, p. 115). C'est surtout le pronom *on* avec un verbe à la 3^e personne du singulier, comme en français standard familier, qui tend à le remplacer. Cette dernière construction, que nous appellerons le type ON A, est illustrée dans l'exemple (10). Le pronom disjoint *nous autres* vient parfois renforcer le pronom clitique *on*. (Notons qu'il y a aussi une occurrence de J'AVONS dans cet extrait.)

- (10) *Nous autres on* avait pas besoin d'acheter du lait parce que *j'avions* des vaches. *On* vendait des œufs pour acheter qu'est-ce qu'*on* avait besoin d'autres. C'était un peu dur parce qu'*on* pouvait pas tout acheter qu'est-ce qu'*on* voulait parce qu'*on* avait pas un gros pilo d'argent.

(Terre-Neuve, www.peicaps.org/generations/francais/en3.htm)

Le type NOUS AVONS est parfois attesté aussi (11).

(11) Descendez icitte, *nous filerons* vot' fil. (Haden, 1948, p. 22)

La situation en français louisianais contemporain ressemble à celle qu'on trouve dans les variétés acadiennes qui ont perdu l'utilisation du type J'AVONS, car la 1^{ère} personne du pluriel y prend presque exclusivement la forme ON A, comme dans l'exemple (12).

(12) Et là *on* a resté dans deux ou trois différentes maisons dedans Larose, et là dedans les quarante il a acheté cette place-icitte parce que là où-ce qu'*on* avait *notre* boucherie *on* était sur la terre à quelqu'un d'autre. C'était un docteur. Et il était bien NICE pour *nous-autres*, il *nous* a quitté bâtir cette boucherie et tout. [...] Et là, *nous-autres*, *on* a bâti ce APARTMENT en arrière là. *Nous-autres on* a resté dans ce APARTMENT là jusqu'à que *on* a déménagé ici. (K026, 1930, homme, Lafourche, 8 juin 2000)

Le pronom *je* (souvent renforcé par le pronom disjoint *mon* 'moi') se trouve à l'heure actuelle uniquement à la première personne du singulier en Louisiane (13).

(13) *Je* vas pas arrêter parce que c'est trop important. *Je* te garantis, n'importe quelle église, ça pourrait être catholique ou une autre, si ça serait en français, y a plein du monde qui vaurait (*irait*). *Mon je* vas pas changer de ma religion. Mais s'il y aurait comme une méthodiste ou une baptiste et eusse fédrat (*ferait*) une messe en français, *mon je* vaurais (*irais*). *Je* vas pas dire que *je* vas changer ma religion parce que *je* vas pas changer. Mais y a plein qui vaurait (*irait*) et qui changerait. Si *je* serais, si une certaine religion voudrait assayer d'avoir du monde, c'est ça que *je* ferais. (K023, 1937, homme, Lafourche, 6 juin 2000)

Cependant, l'absence totale de J'AVONS en français louisianais actuel ne coïncide pas avec les données des textes historiques.

Le type J'AVONS dans les textes anciens louisianais

Le type J'AVONS est attesté en Louisiane dans des textes écrits de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle, et dans des textes plus récents qui décrivent le langage de cette période¹⁰. Les quatorze sources textuelles en question peuvent se regrouper comme suit :

- des productions « littéraires » (Fortier, 1891 ; Houssaye, 1888) ;
- des extraits de chansons (Fortier, 1891 ; Griole, 1986 ; Houssaye, 1888 ; Whitfield, 1939) ;
- des références lexicographiques (Ditchy, 1932 [= manuscrit de 1901] ; Hickman, 1940 ; Hurst, 1937) ou des commentaires métalinguistiques (Daigle, 1984 ; Fortier, 1884 ; Hull, 1988 ; Martin, 1972 ; Pellerin, 1937 ; Read, 1931 ; Redfern, 1980).

La date plutôt récente de quelques-uns de ces textes (Martin, 1972 ; Hull, 1988 ; Redfern, 1980 ; Daigle, 1984 ; Griole, 1986) ne doit nullement faire croire que

la forme en question était encore utilisée dans les années 1970 ou 1980. Il faut y voir des références historiques plutôt que contemporaines¹¹.

Par contre, certains des textes anciens suggèrent effectivement que le type J'AVONS était encore utilisé à l'époque de leur composition :

I have often gone to the beautiful Têche region and have met the Acadians. Very few can speak a word of English, and their French is not very elegant. They employ a great many "j'avions" and "j'étions," and use the pronoun "on" for the first person, saying : "on va" for "je vais. (Fortier, 1891, p. 99)

Hickman (1940) se veut une compilation de mots et d'expressions de la paroisse de Jefferson qui différaient du français standard. À propos de l'emploi de JE comme pronom de la première personne du pluriel, l'auteure note : « It often replaces NOUS as subject of the verb, but never in inverted forms ». Dans sa préface, l'auteure mentionne aussi que : « Special attention has been given words obsolescent in the dialect, words connected with local folklore and customs, and examples of folk etymology » (p. v). Il peut donc s'agir d'une forme qui tombait en désuétude en 1940 dans cette paroisse, ou qui ne s'entendait plus que chez les doyens de la communauté.

Il est important de noter que cette citation de Hickman (1940) est la dernière attestation synchronique que nous possédons. Dans beaucoup de communautés la forme avait probablement disparu bien avant cela, car si Hickman et Hurst la mentionnent dans leurs mémoires de maîtrise, une vingtaine d'autres mémoires contemporains, provenant de différentes paroisses, n'en font aucune mention.

Si la disparition de J'AVONS en Louisiane pendant les dernières décennies du 19^e et les premières décennies du 20^e siècle ne fait pas de doute, la raison de l'élimination totale de ce trait acadien demeure incertaine, alors que d'autres traits, comme le QUOI interrogatif, ont survécu localement, celui-ci se partageant le territoire avec son concurrent principal QUI. King, Martineau et Mougeon (2004) ont trouvé que la fréquence de J'AVONS a diminué en France du 17^e au 18^e siècle et ils suggèrent que c'est un effet possible de la stigmatisation de cet emploi. Que cette variable ait été stigmatisée en Louisiane aussi est fort probable. Tout de suite après avoir dit que le français des Acadiens louisianais « n'est pas très élégant », Fortier (1891) mentionne qu'ils employaient beaucoup de *j'avions* et *j'étions* (voir la citation ci-dessus). Et dans le roman *Pouponne et Balthasar*, Houssaye (1983, p. 17) caractérise le langage du personnage de la Térécine comme « le plus grossier qui se puisse imaginer ». Un usage très fréquent de J'AVONS contribue de façon certaine à créer cette impression générale ; Pouponne, au contraire, personnage beaucoup plus raffiné et sympathique, n'utilise jamais ce trait dans le roman.

L'hypothèse de la stigmatisation n'est cependant pas entièrement satisfaisante. En effet, d'autres traits du français louisianais ont été stigmatisés eux aussi,

et bon nombre d'entre eux ont survécu. Si l'on se penche sur les attestations anciennes de plus près, on trouve un autre indice expliquant peut-être la disparition de J'AVONS. Les attestations qui ont clairement une interprétation plurielle s'avèrent exceptionnelles; dans sept textes où J'AVONS est attesté, il s'agit non pas d'une forme plurielle, équivalente à NOUS AVONS, mais d'un singulier, équivalent à J'AI. Dans certains cas l'auteur fournit un commentaire métalinguistique indiquant clairement qu'il s'agit d'un singulier (14).

- (14) Dans quelques paroisses de la Louisiane comme au Canada "j'avons" remplace "j'ai", "ils ont" devient "ils avont". (Pellerin, 1937, p. 31)

Dans d'autres textes, c'est au lecteur d'interpréter les occurrences du type J'AVONS à l'aide d'indices contextuels, car l'auteur ne fait aucun commentaire explicite. Les exemples (15) à (20) mettent en évidence plusieurs indices contextuels.

- (15) *Des dislocations :*

Mouan, comme j'étais piti, *je montions* à califourchon sur le cheval de charrue et mon grand frère tchombonsait les guides; ça allait plus vite comme ça. (Fortier, 1891, p. 92)

- (16) *L'alternance du type J'AI avec le type J'AVONS, sans changement de référent :*

Je m'ai embarqué dans eune pirogue et *j'avions dérivé* jusqu'à la ville côté mon parrain. Quand *j'étions* las flaner et naviguer à la Nouvelle-Orléans j'ai parti à pied pou tourner chez mouan coûte qui coûte. (Fortier, 1891, p. 93)

- (17) *La présence d'autres pronoms au singulier qui sont coréférentiels avec le je du J'AVONS, soit les pronoms tu (17a) et me, mon (17b) :*

- a. "Mais t'étais si p'tit!" "*J'avions* six ans." "Et t'en as douze jor dy." (Houssaye, 1983, p. 40)
- b. "M'sié l'curé, *j'savons* signer mon nom : vous m'avez montré ..." (Houssaye, 1983, p. 65)

- (18) *La présence d'adjectifs au singulier :*

Quand *j'étions* jeune et fraise (*fraîche*) / *J'avions* un amoureux. (Houssaye, 1983, p. 67)

- (19) *Des noms en apposition au singulier :*

- a. "Aussi vrai que *j'sommes* t'une honnête femme, j'vous croyais mort!" (Houssaye, 1983, p. 73)
- b. *J'sommes* Gringalet, le fils à Nonc Pierre. (Griole, 1986, p. 232-234)

- (20) *Des verbes réfléchis où figure le pronom singulier me :*

Ah! qu'alle bosse (feast) / *J'm'sommes* donné.

Hier à la noce à Zoséphine / À Zoséphine not' cousine. (Whitfield, 1939, p. 123)¹²

Dans trois autres textes, ceux de Fortier (1884), Hull (1988) et Martin (1972), les occurrences du type J'AVONS sont ambiguës, car aucune traduction n'est offerte, et les indices contextuels manquent. Ce problème est illustré dans l'exemple (21).

- (21) Personne certainement, même dans la ville de Châtelierault, ne songeait à reprendre leur conjugaison, quand ils disaient : *j'ons* faim, assistez-vous, *j'magerons* (*sic*). je l'ai sui, i va mourir, *j'avons* tant souffri ... (Martin, 1972, p. 13)

Le tableau 2 présente un résumé des interprétations du type J'AVONS dans les quatorze textes qui contiennent cette forme. Les attestations dans les sept premiers textes présentent l'emploi du singulier ; les quatre textes mentionnés ensuite fournissent des attestations de l'emploi du pluriel, et les trois derniers textes qui figurent dans la liste sont d'interprétation ambiguë¹³.

Tableau 2 : Attestations du type J'AVONS en Louisiane

Texte	= je	= nous	ambigu
Daigle 1984	+	–	–
Fortier 1891	+	–	–
Griole 1986	+	–	–
Houssaye 1888	+	–	–
Pellerin 1937	+	–	–
Read 1931	+	–	–
Whitfield 1939	+	–	–
Ditchy 1932	–	+	–
Hickman 1940	–	+	–
Hurst 1937	–	+	–
Redfern 1980	–	+	–
Fortier 1884	–	–	+
Hull 1988	–	–	+
Martin 1972	–	–	+

Nous tenons à rappeler que le texte de Redfern (1980) est presque certainement une simple référence aux ouvrages de Hickman (1940) et de Hurst (1937). Le nombre de textes fournissant une attestation du J'AVONS pluriel en Louisiane se verrait donc réduit à trois. Parmi les trois textes où la seule référence au type J'AVONS est ambiguë, notons qu'il figure un texte d'Alcée Fortier, auteur aussi d'un texte (Fortier, 1891) où les occurrences de J'AVONS sont manifestement au singulier.

Il est donc clair que dans la moitié, au moins, des textes louisianais fournissant des attestations du type J'AVONS, il s'agit non pas d'un pluriel mais d'un singulier. À première vue, cela semble être une divergence frappante par rapport aux normes traditionnelles de l'acadien.

Le J'AVONS singulier en acadien des provinces de l'Atlantique

Les descriptions et les études linguistiques portant sur l'acadien des provinces de l'Atlantique ne laissent pas entrevoir de variation en ce qui concerne l'interprétation de J'AVONS, qui est toujours présenté comme un pluriel (voir Motapanyane, 1997 ; Ryan, 1989 ; Flikeid et Péronnet, 1989). Cependant, à regarder de plus près, le phénomène du J'AVONS singulier n'y est pas totalement inconnu. Parmi des échantillons de l'acadien de la Baie-Sainte-Marie fournis par Gesner, on trouve des occurrences de J'AVONS qui semblent être au singulier, bien que Gesner ne signale jamais cette interprétation. À cet effet, nous citons l'exemple suivant (22) intégralement, puisque le contexte est essentiel pour interpréter les occurrences en question.

- (22) “Et pis Père Castonguay, là, il disait, “s’il y a, s’il y a des noces, allez chercher Fannie, si vous voulez du ‘good time’ !” Puis, faut que je vous conte, pour Père Castonguay. J’avais ... *j’allions* laver l’église. On faisait une coultine, pour laver l’église. Et puis, y avait une chaise pour prêcher, là, vous savez. Puis on me dit, “Tchi ce qui va ben laver la chaise ?” “oh,” ils ont dit, “c’est Fannie qui va ben laver la chaise.” Père Castonguay a dit, “je vas aller me cacher dans la ... dans la sacristie, parce qu’elle va faire quelques bassesses dans ce chaise-là”. Et ben, qu’il a été se cacher, moi, j’en savais rien. Alors j’ai monté dans la chaise, et j’ai commencé à, à décrire les vendeurs de grog. Et puis, mon ami, j’y eus contais ça de long et de travers. Puis là, j’ai publié une publication. Mais cet homme-là se, se pleyait en deux ; puis quand ce que *j’ons* ben *fini*, là, et que *j’avons commencé* à laver la chaise, il sortit de là-dedans. Tu parles d’une petite Fannie avoir honte ! Il a jamais oublié ça, jamais, jamais, jamais !” (Gesner, 1979, p. 119)

Selon Gesner (1979, p. 113), la locutrice dans l'exemple (22) est née en 1887. Femme de ménage, elle avait fait six ans de scolarité et n'avait jamais quitté la région de la Baie-Sainte-Marie. Chez Gesner il y a d'autres énoncés pour lesquels l'interprétation au singulier paraît possible. Tel est le cas de l'exemple (23), plus bas, produit par une ménagère née en 1924 et ayant achevé huit ans de scolarité.

- (23) *J'avions appris* ça quand j'étais toute petite. (Gesner, 1979, p. 42)

Mais, curieusement, les références métalinguistiques au J'AVONS singulier manquent en acadien (à part Gérin et Gérin, 1982, qui voient dans le J'AVONS singulier apparaissant sporadiquement chez Marichette une surcharge de « la couleur locale »). Toutefois, si l'on regarde les productions littéraires en dialecte acadien, on trouve quatre types d'emploi du type J'AVONS :

- a. des textes où le type J'AVONS figure seulement au pluriel (p. ex. Maillet, 1990) ;
- b. des textes où le type J'AVONS apparaît tantôt au singulier, tantôt au pluriel (p. ex. Gérin et Gérin, 1982) ;

- c. des textes où le type J' AVONS ne figure qu'au singulier (p. ex. Brun, 1974¹⁴);
- d. des textes qui n'utilisent jamais J' AVONS (p. ex. Goupil, 1975).

Les indices contextuels énumérés plus haut pour les textes cadiens ont permis d'identifier des occurrences du J' AVONS singulier en acadien aussi ; voir les exemples (24) à (27).

(24) *Les dislocations* :

a. *Moi j'avons venue au monde ...* (Gérin et Gérin, 1982, p. 86)

1. *Moi, avec ma grand frame et la grande efflitchée qu'eché suis, j'avons tout l'temps faim.* (Brun, 1974, p. 105)

(25) *L'alternance du type J' AI avec le type J' AVONS, sans changement de référent personnel* :

a. *"Asteure j'lisons et j'apprend à épeler mieux ..."* (Gérin et Gérin, 1982, p. 57)

b. *Au même temps eché me sus passé la main en arrière de la tête et j'avons touché quelque chose comme une coupure et j'avons ben vu qu'eché saignais.* (Brun, 1974, p. 77)

(26) *La présence d'autres pronoms au singulier qui sont coréférentiels avec le je du J' AVONS* :

Tu sé que j'avions perdu mon homme ; le défunt Jackayelle a levé lés pattes l'automme dernier. (Brun, 1974, p. 35–36)

(27) *La présence d'adjectifs au singulier* :

"J'veut vous écrire pour vous dire que j'sont fatiguée d'attendre que la loi passe en Chambre pour le suffrage des femmes ..." (Gérin et Gérin, 1982, p. 52)

(28) *Des noms en apposition au singulier* :

J'avons jamais été une Déchireuse après ça. (Brun, 1974, p. 93)

Le seul indice contextuel cité plus haut pour le cadien et que nous n'avons pas pu trouver en acadien est la forme réfléchie JE ME plus un verbe avec la désinence -ONS.

Comment expliquer cette différence d'usage par rapport aux normes traditionnelles de l'acadien ? Il est loisible de voir la variation dans l'usage de J' AVONS dans certaines communautés acadiennes des provinces de l'Atlantique aussi bien qu'en Louisiane comme le résultat du contact entre un dialecte de type J' AVONS et un dialecte de type ON A¹⁵. D'autres chercheurs ont vu le type ON A comme un emprunt à des variétés non acadiennes avoisinantes¹⁶. Dans une situation de contact entre ces deux types de dialectes, le type J' AVONS se serait prêté facilement à une confusion d'interprétation pour ceux qui ne l'utilisaient pas : est-ce l'équivalent de J' AI ou de NOUS AVONS ? Hull (1988) remarque que dès le 17^e siècle, Molière voulait parer aux mauvaises interprétations du J' AVONS poissard

en usant de dislocations pour communiquer à ses spectateurs non-patoisants qu'il s'agissait non pas d'un singulier mais d'un pluriel. Témoin l'exemple (29).

- (29) Enfin donc, j'estions sur le bord de la mar, *moy et le gros Lucas*, et je nous amusions à batifoler avec des mottes de tarre que je nous jesquions à la tête : car comme tu sçais bien, le gros Lucas aime à batifoler, et moy par fous je batifole itou. (Molière, *Dom Juan* II.1, cité dans Hull, 1988, p. 245)¹⁷

Cette incertitude d'interprétation aurait engendré une période de fluctuation des normes : fallait-il dire JE PARLE ou JE PARLONS au singulier, JE PARLONS, NOUS PARLONS, ou ON PARLE au pluriel ? Et si on entendait JE PARLONS, était-ce l'équivalent de JE PARLE, ou de NOUS PARLONS ? L'hypothèse selon laquelle il y aurait eu incertitude fournit aussi une explication à l'émergence du type ON AVONS, autre forme intermédiaire¹⁸ attestée non seulement en Louisiane mais aussi à Terre-Neuve dans le corpus linguistique de Brasseur, et dans les écrits du Néo-Brunswickois Régis Brun :

- (30) *on n'avons* pas beaucoup de ça asteure. (Brasseur, 1996, p. 301)

- (31) ... y lui a dit de passer le mot par là et à la Réserve à Big Cove où qu'*on pensions* tu devais être. (Brun, 1974, p. 36)

Il est évident que dans la forme ON AVONS, il s'agit d'un croisement de ON A avec J'AVONS ou NOUS AVONS. À en croire les textes, l'incertitude est allée plus loin encore, puisque l'on voit aussi apparaître la flexion -ONS avec d'autres personnes du verbe, y compris TU ou VOUS et IL ou ELLE au singulier, comme dans les exemples louisianais (32–34).

- (32) Vous me disez [...] que ma lettre *vous avions* fait bien du plaisir. (Fortier, 1891, p. 91)

- (33) *S'il étions* mon garçon on lui casserait la coloquinte (tête). (Roman, 1924, p. 21)

- (34) Ah ! mame ! si vous aviez pu voir not' Pouponne d'autrefois ... *alle étiont* la pus belle fille du canton. (Houssaye, 1888, p. 65)

Fait curieux, cette « prolifération morphologique » est présente aussi dans certains textes acadiens, tel que *La Mariecomo* de Régis Brun (Brun, 1974) :

- (35) a. “Eche pensions”, répondit la Grosse Zelda en mettant son bras tout l'tout dés épaules à La Mariecomo, “que *t'étions* corvée toi itou.” (Brun, 1974, p. 35)
 b. Apparence que ce poisson boucané *venions* d'sur Lés Borgitte. (Brun, 1974, p. 38)
 c. Y a du monde au Village-de-l'Église qui ont dit que t'avais fait venir un hostie par quelqu'un qu'*avons été* par exprès communier pour en voler un ... (Brun, 1974, p. 13–14)
 d. Ça *faisons* cent ans que les tchurés mènent le pauvre monde par le bout du nez ... (Brun, 1974, p. 54)

- e. Cé la chaise que toi et Jackayelle *avions faite* quand que vous étiez venus passer l'été par icitte. (Brun, 1974, p. 38)

Or, s'il s'agit d'une pure fantaisie littéraire dans les textes louisianais et acadiens cités ici, il est néanmoins curieux que la même fantaisie se soit produite dans les deux régions de manière indépendante et pendant des périodes de changement d'un système usant de J'AVONS à un système usant de ON A¹⁹. Par ailleurs, il est loin d'être clair que les écrivains représentés ici aient voulu fausser les données linguistiques dans un but satirique ou autre, d'autant plus que la plupart des traits représentés dans ces textes sont bien attestés dans d'autres ouvrages (p. ex. des palatalisations comme *tchuré* pour *curé* (ex. 35d), ou des métathèses comme *corvéé* pour *crevéé* (ex. 35a).

À notre avis, il est possible de voir dans cette fluctuation morphologique la perte de contrôle, pour ne pas dire l'effondrement, des normes traditionnelles, reflétant le début de l'obsolescence des désinences en question alors que d'autres variantes avaient commencé à les remplacer. Que la prolifération morphologique puisse se manifester lors du déclin d'un dialecte traditionnel ressort aussi des données présentées par Chaurand (1968, p. 159) dans sa description du parler du département de l'Aisne en France. Un des aspects les plus variables de ce patois moribond était l'imparfait, pour lequel plusieurs paradigmes se disputaient la place, y compris un paradigme où toutes les personnes du verbe prenaient la désinence -IONS (p. ex. *j'allions, t'allions, il allions, nous allions, vous allions, il allions*).

Quoi qu'il en soit des occurrences du J'AVONS singulier dans les textes examinés ici, il est clair que le français louisianais est aujourd'hui une variété où le type J'AVONS n'est plus attesté du tout, et la désinence -ONS est inconnue dans le paradigme (à part à la troisième personne du pluriel, où on continue à dire *ils dansont, ils mangeont* dans certaines communautés).

Conclusions

Les deux variables examinées ici illustrent concrètement deux dénouements différents des contacts dialectaux qui ont donné naissance au français louisianais d'aujourd'hui. L'exemple de la compétition entre QUOI et QUI illustre le cas où deux variantes majeures survivent encore aujourd'hui, mais l'une ou l'autre d'entre elles l'a emporté localement dans la plupart des régions. Il est raisonnable d'attribuer les interrogatifs en QUI aux Créoles blancs du 18^e siècle et les interrogatifs en QUOI aux Acadiens, non seulement parce que la distribution géographique de ces formes correspond assez bien à ce que nous savons du pourcentage de Créoles et d'Acadiens dans les diverses régions, mais aussi parce que le CL, variété dont les

origines se situent dans les plantations louisianaises avant l'arrivée des Acadiens, est une variété en QUI interrogatif.

En revanche, l'exemple de J' AVONS permet de tracer la survivance et finalement l'extinction d'un acadianisme bien connu sur le sol louisianais ; c'est un cas où l'une des variantes a fini par l'emporter sur les autres dans toute l'Acadiana. Le contexte de contact dialectal fournit aussi une explication naturelle pour d'apparentes anomalies telles que ON AVONS et les quelques attestations de VOUS AVIONT ou de IL AVIONT au singulier, formes qui resteraient autrement des bizarreries sans explication évidente.

Notes

- ¹ Voici la définition de « koinè » qu'a proposée Trudgill (1986, p. 107–108) dans sa célèbre étude sur les dialectes en contact : « a historically mixed but synchronically stable dialect which contains elements from the different dialects that went into the mixture, as well as interdialect forms that were present in none ».
- ² Voir Picone et Valdman (2005) pour une discussion approfondie de la typologie des variétés franco-louisianaises et Klingler (2003) et Neumann (1985) pour d'excellentes descriptions du créole louisianais.
- ³ Chaudenson (2001, p. 142–193) fait de nombreuses observations sur les colons français qui se sont installés au Québec, en Nouvelle Écosse, au Nouveau Brunswick, dans l'état de Maine, à Saint-Barthélemy et en Louisiane. Il en conclut que leur langage aurait été un français non standard marqué par des traits dialectaux d'oïl, qui avait subi des processus de restructuration associés à l'apprentissage linguistique en contexte informel.
- ⁴ Voir Rottet (2004) pour une discussion plus approfondie de cette variable.
- ⁵ Voir aussi Haden (1948, p. 32), Motapanyane (1997, p. 27), King (1991) et Cormier (1999).
- ⁶ Pour les citations provenant de notre corpus, nous fournissons entre parenthèses le code de l'informateur, son année de naissance, son sexe, sa paroisse d'origine et la date de l'enregistrement.
- ⁷ Brasseur et Chauveau (1990) attestent le QUI inanimé à Saint-Pierre et Miquelon, îles faisant partie de la diaspora acadienne. Cependant, ces îles ont aussi reçu d'importants contingents de pêcheurs de l'ouest de la France, et il serait donc difficile de conclure que cela représente une attestation acadienne de QUI inanimé, d'autant plus que cette forme est, à ma connaissance, sans attestation aucune dans le reste de l'Acadie.
- ⁸ Nous ne pouvons pas entrer dans tous les détails ici. En particulier, le peuplement des paroisses de Terrebonne et de Lafourche est plus compliqué que ne laissent entrevoir nos brèves remarques ici. Voir Rottet (2004) pour les détails.
- ⁹ Voir Rottet (2005) pour une discussion plus approfondie de cette variable.
- ¹⁰ Voir Hazaël-Massieux (2006) et Lodge (2004) pour des discussions des problèmes d'interprétation et de fiabilité que peuvent poser les textes anciens.
- ¹¹ Martin (1972) et Hull (1988) discutent de manière évidente la langue traditionnelle et historique des Acadiens plutôt que leur parler des années 1970 et 1980. Les observations

de Redfern (1980) sont basées sur les mémoires de maîtrise écrits à Lafayette entre 1920 et 1940, et il est probable que Redfern faisait référence à Hurst (1937) à propos de la paroisse de Saint-Charles, et à Hickman (1940) à propos de celle de Jefferson, lorsqu'il évoquait « the replacement of *nous* by *je* in two downriver parishes ». Daigle (1984, p. xiii) mentionne la forme *j'avions* sans dire qui l'utilisait ni quand. Il s'agirait d'une forme que le Monseigneur Daigle, déjà d'âge avancé à l'époque de la composition de son dictionnaire, aurait entendu pendant sa jeunesse. Finalement, Griollet (1986) fournit des citations de chansons apprises sans doute pendant la jeunesse de ses locuteurs ; en outre, les paroles de chansons sont souvent conservatrices par rapport au vernaculaire contemporain.

- 12 Normalement, en acadien, les formes réfléchies du type J'AVONS utilisent le pronom *nous* : *je nous avons trouvé* (Motapanyane, 1997, p. 39), *Je sons revenus par les bois, à pied, durant dix ans. Et je nous avons rebâti* (Maillet, 1975, p. 123).
- 13 Il y a aussi des exemples qui seraient ambigus hors contexte dans Houssaye, par exemple, et pourtant nous ne l'avons pas placé parmi les textes ambigus. Notre classement se base sur le fait que dans ces textes, là où le contexte contient des indices, une seule interprétation est présente, alors que dans les textes dits « ambigus » ici, aucun indice n'est présent nulle part.
- 14 Nous n'avons trouvé qu'une seule exception dans ce texte, où J'AVONS est utilisé au pluriel : « J'avons ben eu du fun dans notre jeunesse moi pis lui . . . » (p. 112).
- 15 Rottet (2005) explore deux autres hypothèses et les rejette finalement, du moins pour la plupart des attestations louisianaises, à savoir : (1) l'hypothèse selon laquelle le J'AVONS singulier fréquent dans la littérature poissarde ferait partie d'un langage faussé et peu fiable, composé pour le théâtre dans le but de provoquer le rire des spectateurs. (Voir Lodge, 2004 pour un point de vue contraire concernant ces textes.) Or, ce n'est manifestement pas le cas des textes louisianais, la plupart de ceux-ci étant des ouvrages sérieux plutôt que des compositions théâtrales ; (2) l'hypothèse selon laquelle ces emplois au singulier sont un « pluriel de majesté ». Cette hypothèse rejoint la première en ce sens qu'un pluriel de majesté utilisé par un paysan serait un emploi satirique.
- 16 « Altho [sic] the use of dialect *ō(n)* for Fr *nous* is Carleton usage, my notes in other Acadian districts lead me to believe that it is not Acadian but decidedly Canadian and is here due to Canadian influence » (Geddes, 1908, p. 115).
- 17 C'est nous qui soulignons. (KR)
- 18 Voir la définition de « koinè » formulée par Trudgill (1986, p. 107–108) citée ci-dessus, selon laquelle certaines formes intermédiaires attestées lors de la koinésation n'étaient présentes dans aucun dialecte d'origine.
- 19 C'est le cas de la Louisiane et du Nouveau-Brunswick, au moins.

Références

- Ancelet, B. et R. Guidry. 1981. Martin Weber et les Marais-Bouleurs. Dans M. Allain et B. Ancelet (dir.), *Littérature française de la Louisiane : anthologie*. Bedford, NH, National Materials Development Center for French, p. 277–298.

- Beaulieu, L. et W. Cichocki. 2005. Facteurs internes dans deux changements linguistiques affectant l'accord sujet-verbe dans une variété de français acadien. Dans Brasseur et Falkert (dir.), p. 160–186.
- Brasseaux, C.A. 1987. *The founding of New Acadia*. Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Brasseaux, C.A. 1992. *Acadian to Cajun : Transformation of a people, 1803–1877*. Jackson, University Press of Mississippi.
- Brasseaux, C.A. 1998. Acadian settlement patterns. Dans W. Binder (dir.), *Creoles and Cajuns*. New York, Peter Lang, p. 17–32.
- Brasseur, P. 1996. Changements vocaliques initiaux dans le français de Terre-Neuve. Dans M.-R. Simoni (dir.), *Français du Canada—français de France, Actes du quatrième colloque international de Bellême* [3–7 juin septembre 1997]. Tübingen, Niemeyer, p. 227–240.
- Brasseur, P. et J.-P. Chauveau. 2000. *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*. Tübingen, Niemeyer.
- Brasseur, P. et A. Falkert. 2005. *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*. Paris, L'Harmattan.
- Brun, R. 1974. *La Mariecomo*. Montréal, Éditions du Jour.
- Byers, B. 1988. Defining norms for a non-standardized language : A study of verb and pronoun variation in Cajun French. Thèse de doctorat, Indiana University.
- Chaudenson, R. 2001. *Creolisation of language and culture*. New York, Routledge.
- Chiasson, A. 1994. *Contes de Chéticamp*. Moncton, N.-B., Éditions d'Acadie.
- Clements, C., T.A. Klingler, D. Piston-Hatlen et K.J. Rottet. 2006. *History, society and variation : In honor of Albert Valdman*. Amsterdam, John Benjamins.
- Conwell, M. et A. Juilland. 1963. *Louisiana French grammar I : Phonology, morphology and syntax*. The Hague, Mouton.
- Cormier, Y. 1999. *Dictionnaire de l'acadien*. Québec, Éditions Fidès.
- Daigle, J. 1984. *A dictionary of the Cajun language*. Ann Arbor, Edwards Brothers.
- Ditchy, J.K. 1932. *Les acadiens louisianais et leur parler*. Paris, Droz.
- Flikeid, K. 1988. Unity and diversity in Acadian phonology : An overview based on comparisons among the Nova Scotia varieties. *Linguistica Atlantica*, vol. 10, p. 64–110.
- Flikeid, K. et L. Péronnet. 1989. N'est-ce pas vrai qu'il faut dire : j'avons été ? Divergences régionales en acadien. *Français moderne*, vol. 57, p. 219–242.
- Fortier, A. 1884. The French language in Louisiana and the Negro-French Dialect. *Publications of the Modern Language Association of America*, vol. 1, p. 96–111.
- Fortier, A. 1887. Bits of Louisiana folklore. *Transactions of the Modern Language Association of America*, vol. 3, p. 100–168.
- Fortier, A. 1891. The Acadians of Louisiana and their dialect. *Publications of the Modern Language Association of America*, vol. 6, p. 1–33.
- Fortier, A. 1972. *Louisiana folktales in French dialect and English translation* [1895]. New York, Kraus Reprints.
- Geddes, J. 1908. *Study of an Acadian-French dialect spoken on the north shore of the Baie-des-Chaleurs*. Halle, Niemeyer.

- Gérin, P. et P.M. Gérin. 1982. *Marichette : lettres acadiennes*. Sherbrooke, Éditions Naaman.
- Gesner, B.E. 1979. *Étude morphosyntaxique du parler acadien de la Baie-Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse (Canada)*. Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- Goupil, L. 1975. *Le Djibou*. Moncton, Éditions d'Acadie.
- Griollet, P. 1986. *Cadjins et créoles en Louisiane*. Paris, Payot.
- Guidry, R. 1982. *C'est p'us pareil*. Lafayette, Center for Louisiana Studies.
- Guilbeau, J. 1950. The French spoken in La Fourche Parish, Louisiana. Thèse de doctorat, University of North Carolina.
- Haden, E.F. 1948. La petite Cendrillouse : version acadienne de Cendrillon. *Archives de folklore*, vol. 3, p. 21–34.
- Hazaël-Massieux, M.-C. 2006. Using and interpreting historical texts to analyze the formation and development of Creole languages. Dans C. Clements, T.A. Klingler, D. Piston-Hatlen et K.J. Rottet (dir.), p. 29–45.
- Hickman, F.M. 1940. The French speech of Jefferson Parish. Mémoire de maîtrise, Louisiana State University.
- Houssaye, S. de la. 1983. [1888]. *Pouponne et Balthasar*. Lafayette, Centre des études louisianaises.
- Hull, A. 1968. The origins of New World French phonology. *Word*, vol. 24, p. 255–269.
- Hull, A. 1988. The first person plural form : *je parlons*. *The French Review*, vol. 62, p. 242–247.
- Hurst, H. 1937. A glossary of the French spoken in St. Charles Parish. Mémoire de maîtrise, Louisiana State University.
- King, R. 1991. WH-words, WH-questions and relative clauses in Prince Edward Island Acadian French. *Canadian Journal of Linguistics*, vol. 36, p. 65–85.
- King, R., F. Martineau et R. Mougeon. 2004. L'usage des pronoms personnels sujet inclusifs de la 4^e personne en français populaire hexagonal, québécois et acadien : recherche sociolinguistique diachronique. Communication présentée lors du Colloque international : grammaire comparée des variétés de français d'Amérique, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, 16–20 mai 2004.
- Klingler, T.A. 2003. *If I could turn my tongue like that : The Creole language of Pointe Coupee Parish, Louisiana*. Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Lane, G. 1935. Notes on Louisiana French I. *Language*, vol. 10, p. 323–333.
- Lodge, R. A. 2004. *A sociolinguistic history of Parisian French*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Maillet, A. 1975. *Évangéline deusse*. Ottawa, Leméac.
- Maillet, A. 1990. *La Sagouine*. Ottawa, Leméac.
- Martin, E. 1972. À propos du parler acadien. *Revue de Louisiane*, vol. 1, p. 13–14.
- Massignon, G. 1947. Les parlers français d'Acadie. *The French Review*, vol. 21, p. 45–53.
- Motapanyane, V. 1997. *Acadian French*. Munich, LINCOM Europa.
- Neumann, I. 1985. *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane*. Hamburg, Helmut Buske.

- Pellerin, É. 1937. *La langue française en Louisiane*. Mémoire de maîtrise, McGill University.
- Péronnet, L. 1989. *Le parler acadien du Sud-Est du Nouveau Brunswick : éléments grammaticaux et lexicaux*. New York, Peter Lang.
- Picone, M. et A. Valdman. 2005. La situation du français en Louisiane. Dans A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord : état présent*. Saint-Nicolas, QC, Presses de l'Université Laval, p. 143–165.
- Read, W.A. 1931. *Louisiana French*. Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Redfern, J. 1980. Curiosa from a lexicon of Louisiana French. Dans H.J. Izzo (dir.), *Italic and Romance linguistic studies in honor of Ernst Pulgram*. Amsterdam, John Benjamins, p. 233–245.
- Roman, M. 1924. Les Acadiens au XX^e siècle. *Athénée Louisianais* (Nouvelle-Orléans), p. 12–23.
- Rottet, K.J. 2004. Inanimate interrogatives and settlement patterns in Francophone Louisiana. *Journal of French Language Studies*, vol. 14, p. 169–188.
- Rottet, K.J. 2005. Attestation et disparition du type *j'avons* en Louisiane. Dans Brasseur et Falkert (dir.), p. 213–227.
- Rottet, K.J. 2006. Interrogative pronouns in Louisiana Creole and the Multiple Genesis Hypothesis. Dans Clements, Klingler, Piston-Hatlen et Rottet (dir.), p. 235–249.
- Ryan, R.W. 1982. *Analyse morphologique du groupe verbal du parler franco-acadien de la région de la Baie-Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse (Canada)*. Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- Ryan, R.W. 1989. Économie, régularité et différenciation formelles : cas des pronoms personnels sujets acadiens. Dans R. Mougeon and É. Beniak (dir.), *Le français canadien parlé hors Québec*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 201–212.
- Trudgill, P. 1986. *Dialects in contact*. Oxford, Blackwell.
- Valdman, A. 2002. Comment distinguer la créolisation du changement linguistique ordinaire ? *Études créoles*, vol. 25, p. 123–141.
- Whitfield, I.T. 1939. *Louisiana French folk songs*. Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Wogan, M.B. 1931. *Cancans kisinières*. New Orleans, Rogers Printing Co.